COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2022

Présents : Odile Belliot, Jean-Christophe Couderc, Jonathan Foltz, Nicolas Frayssinet, Grégory Jacquinet, Bérengère Lacassagne, Christophe Lacombe, Alain Laporte, Romain Miquel, Madeleine Mouysset, Michel Nègre, Christine Rigal, Julien Teulier, Angélina Thibault-Couderc

Absents : Bénédicte Austruy (procuration à Jean-Christophe Couderc)

Secrétaire de séance : Christine Rigal

Ordre du jour :

Intervention des présidents du comité des fêtes de Goutrens

- **Délibération :** décision modificative
- **Délibération :** fixation du prix des concessions aux cimetières de Cassagnes et Goutrens
- **Délibération :** fonds de concours (financement de travaux de voirie d'intérêt communautaire)
- Auberge Le patois
- Aire de jeux

- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Alain Laporte, ouvre la séance à 20h.

INTERVENTION

Ludivine Albespy et Théo Reynès, présidents du comité des fêtes de Goutrens, sollicitent du Conseil une révision de la subvention versée par la mairie motivée par l'augmentation du tarif de location du chapiteau indispensable à la fête de Cassagnes (coût de 4860 € en 2015, devis de 6960 € pour 2022).

Pour rappel, le comité des fêtes reçoit actuellement 3600 € d'aide au fonctionnement comprenant : 2000 € pour le chapiteau + 1500 € (chiffre de 2019) pour la sécurité sur les sites des fêtes de Goutrens et Cassagnes + 100 € pour le compteur électrique à Cassagnes et bénéficie aussi de la mise à disposition de notre employé communal.

Le Conseil, après discussion adopte la décision suivante : augmentation de 1500 € de la subvention pour le comité des fêtes de Goutrens.

DÉLIBÉRATIONS

DÉCISION MODIFICATIVE (BUDGET)

Une décision modificative n°1 est soumise au Conseil pour des virements de crédits suite au changement des portes et fenêtres endommagées lors du cambriolage de décembre 2021. L'assurance a remboursée le coût excepté la franchise de 400 euros qui est restée à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la proposition.

FIXATION DU PRIX DES CONCESSIONS AUX CIMETIÈRES DE CASSAGNES ET GOUTRENS

La commission « cimetières » propose :

- de fixer la durée et le prix des concessions pour les cases du columbarium installé au cimetière de Cassagnes
- de fixer le prix à perpétuité des trois cavurnes déjà installées au cimetière de Goutrens
- d'harmoniser les tarifs sur les deux cimetières de la commune
- de maintenir le prix des concessions traditionnelles à 50 € le m2

Après en avoir délibéré, le Conseil vote et adopte à la majorité les tarifs suivants :

- pour les cases du columbarium et les cavurnes : 825 € pour une durée de 30 ans et 600 € pour 15 ans
- pour les cavurnes, à perpétuité : 825 €
- prix des concessions traditionnelles maintenu à 50 € le m2

FONDS DE CONCOURS (FINANCEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire indique au Conseil que, compte tenu des charges importantes qui lui incombent, la Communauté de communes du pays rignacois sollicite la mise en place ponctuelle d'un fonds de concours pour le financement des travaux de voirie, chaque commune abondant le fonds au prorata de son kilométrage, soit pour Goutrens 13 688 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote et adopte à la majorité la proposition.

SUJETS ABORDÉS

AUBERGE LE PATOIS

M. Lucas a payé les loyers de janvier et février 2022 et assure qu'il paiera les mois suivants dès que possible. La perception, chargée de recevoir les loyers au nom de la commune, est prévenue de ces problèmes de paiement.

M. Lucas chargé du point-poste n'assure plus sa fonction de service public mettant dans l'embarras certains habitants de Goutrens. La Poste en sera donc informée afin de trouver une solution pour les habitants.

AIRE DE JEUX

La commission « développement durable » souhaite installer un jeu-ressort pour les tout-petits au prix de 1470 € TTC fourniture et pose comprises, qui pourra être posé cet été. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

Un contrôle régulier de sécurité étant obligatoire, la commission fera faire des devis.

QUESTIONS DIVERSES

Un problème de voisinage persiste sur la commune. Des tentatives de conciliation en présence d'élus mais aussi de gendarmes ont eu lieu, sans résultats.

Suite à la toute récente lettre de l'une des deux parties, le Conseil décide qu'un courrier sera fait aux deux parties leur conseillant d'avoir recours à un médiateur ou un conciliateur de justice auprès du tribunal judiciaire de Rodez.

La commission « patrimoine » informe que la croix de procession classée aux monuments historiques et un reliquaire sont installés dans l'église de Goutrens dans une vitrine sécurisée et reliée à une alarme depuis le début du mois de juin. Divers petits travaux seront réalisés dans l'église avant les journées du patrimoine de septembre 2022.

Pour information, la Communauté de communes a attribué à l'unanimité une subvention de 2000 € à l'espace Georges Rouquier.

La commission « adressage » invite de nouveau la population à venir s'informer sur le projet de dénomination des voies et numérotation des bâtiments à la mairie les jeudi 30 juin de 18 h à 20 h et samedi 2 juillet de 10 h à 12 h.

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été abordés et les questions diverses terminées, le maire Alain Laporte lève la séance à 23h.